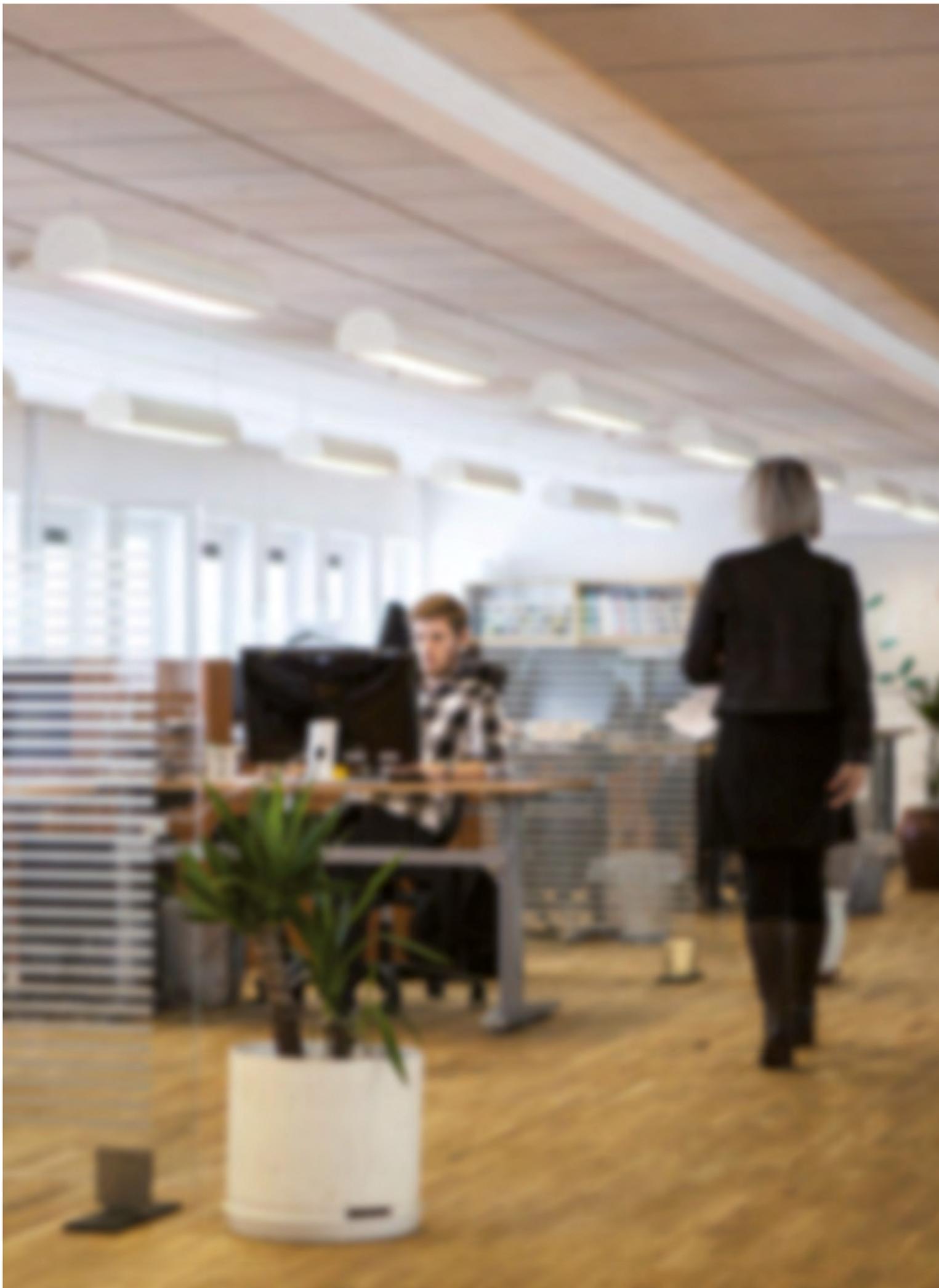




2018  
RAPPORT  
ANNUEL



**TF Bank**  
TUNISIAN FOREIGN BANK  
Partenaire de vos ambitions

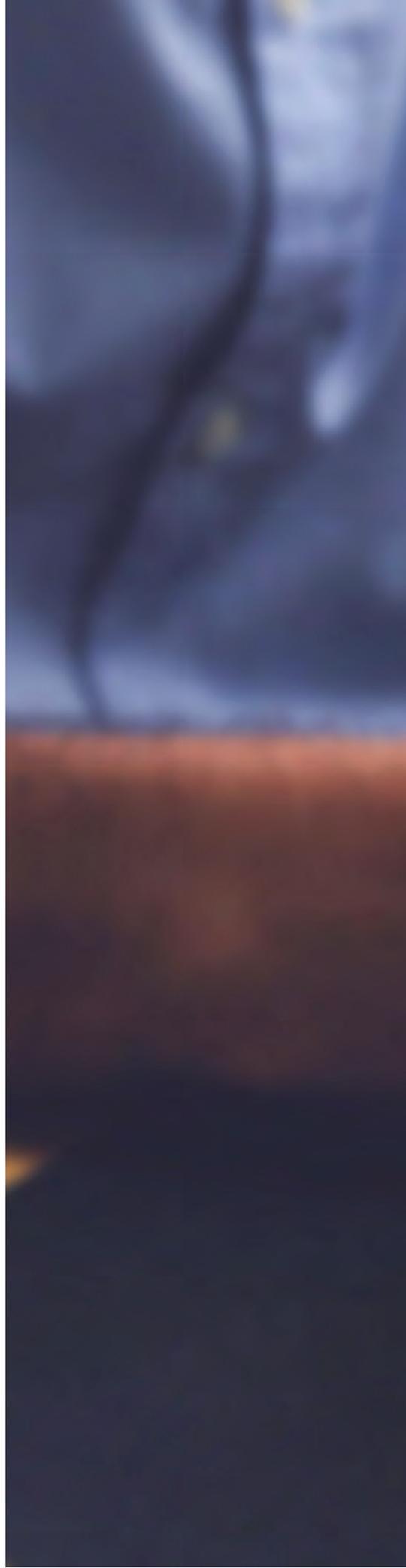




# SOMMAIRE

---

- 5** Rapport de Gestion du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 17** Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 19** Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les Comptes 2018  
Rapport spécial du Commissaire Aux Comptes
- 35** Bilan et comptes de résultats
- 39** Notes annexes aux comptes sociaux
- 59** Agences





# RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE

## INTRODUCTION

La TFBANK est un établissement de crédit. Son activité englobe la réception des dépôts du public, la distribution de crédit, la mise à disposition et la gestion de moyens de paiement ainsi que la prestation d'autres services connexes tels que les transferts et le trade finance. Son exercice 2018 est marqué principalement par :

- L'augmentation de capital de 6,070M€ décidée par l'AGE du 20 03 2018 ;
- L'arrêt des possibilités de tirage sur la ligne de financement de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) suite à une notification de la BCT ;
- L'enclenchement du processus de cession des crédits syndiqués afin d'assainir le portefeuille d'engagements et limiter les pertes sur ces créances ;
- La réouverture après travaux de l'agence Belleville à partir de juillet 2018 ;
- La poursuite de l'adaptation de la structure RH aux besoins de l'établissement ;
- La poursuite du processus d'implémentation du dispositif de contrôle interne ;
- La Relance du processus d'ouverture du capital à un partenaire stratégique pour une participation allant de 51% à 66%.

Les indicateurs clés de l'activité en 2018 se résument comme suit :

- un niveau d'engagements bilan en baisse de 8,1% ;
- une collecte de ressources clientèle en baisse de 19,7% ;
- un PNB en progression de 1,6% ;
- des charges de gestion en hausse de 6,3% ;
- un coefficient d'exploitation de 191% ;
- un coût du risque en hausse de 13,1% ;
- un résultat net déficitaire de 7 809K€.

Ces variations seront expliquées dans les paragraphes qui suivent.

| Indicateurs clés (k€)       | 2015           | 2016          | 2017          | 2018          | Var. 2018    |
|-----------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Encours d'engagements bilan | 143 654        | 122 716       | 149 003       | 136 913       | -8,1%        |
| Ressources clientèle        | 62 169         | 59 808        | 108 064       | 86 722        | -19,7%       |
| PNB                         | 6 070          | 5 807         | 5 372         | 5 460         | 1,6%         |
| Charges du personnel        | 4 283          | 4 973         | 5 123         | 4 770         | -6,9%        |
| Frais de fonctionnement     | 4 260          | 4 278         | 4 690         | 5 659         | 20,7%        |
| Charges de gestion          | 8 544          | 9 251         | 9 813         | 10 429        | 6,3%         |
| RBE                         | -2 473         | -3 444        | -4 325        | -4 968        | 14,9%        |
| Coef. d'exploitation        | 141%           | 159%          | 179%          | 191%          | 6,8%         |
| Coût du risque              | -9 205         | -1 983        | -2 615        | -2 958        | 13,1%        |
| Résultat exceptionnel       | -1 119         | -1 500        | -1 295        | 135           | -110,4%      |
| Impôts sur les bénéfices    | 0              | -11           | -7            | -17           | 142,9%       |
| Dota°/Reprises sur FRBG     | 0              | 1 000         | 0             | 0             |              |
| <b>Résultat net</b>         | <b>-12 797</b> | <b>-5 937</b> | <b>-8 242</b> | <b>-7 809</b> | <b>-5,3%</b> |

## RESSOURCES CLIENTÈLE

La collecte de **ressources clientèle** s'inscrit en repli de 19,7%.

Ce repli est induit par **les dépôts à vue** créditeurs qui baissent de 30,3% essentiellement sous l'effet du dépôt ponctuel d'un client. Mis à part cet effet, le repli des dépôts à vue se limite à -2,3%.

Les dépôts à terme progressent de 4,7%.  
L'épargne progresse de 0,76%.

### Ressources clientèle



## ENCOURS DE CRÉANCES

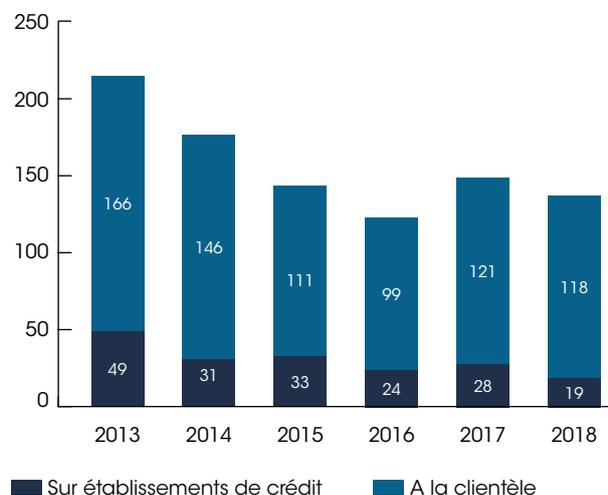
L'**encours de créances**, (incluant les créances saines, et douteuses nettes des provisions), s'établit à 137M€ contre 149M€ en 2017, en repli de 8,1%.

Les encours de **créances sur établissements de crédit** passent de 28M€ en 2017 à 19M€ en 2018, en repli de 31,9%.

Les encours de **créances sur la clientèle** passent de 121M€ en 2017 à 118M€ en 2018, en repli de 2,6% compte tenu du ralentissement de la nouvelle production de crédit en 2018.

## Encours de créances

En M€

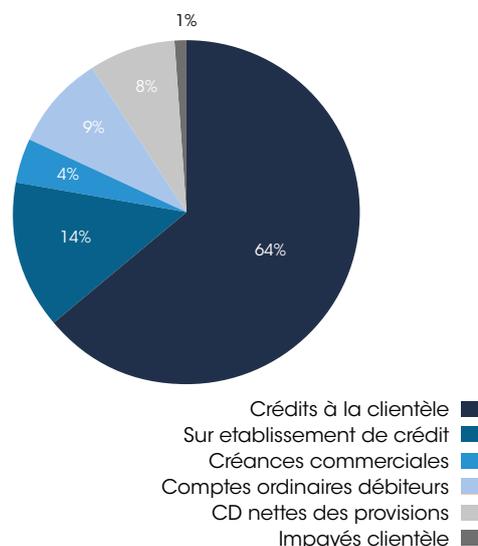


## Composition des créances

En 2018, l'encours de créances est composé à hauteur de :

- 14% d'engagements en faveur des établissements de crédit ;
- 64% de crédits à la clientèle ;
- 9% de découverts ;
- 8% de créances douteuses nettes des provisions ;
- 4% de créances commerciales ;
- 1% d'impayés ;

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions s'établit à 84,2%.



| Taux de couverture            | 2016         | 2017         | 2018         |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Encours douteux (M€)          | 70           | 64           | 70           |
| Dotations aux provisions (M€) | 56           | 55           | 59           |
| <b>Taux de couverture</b>     | <b>79,1%</b> | <b>86,8%</b> | <b>84,2%</b> |

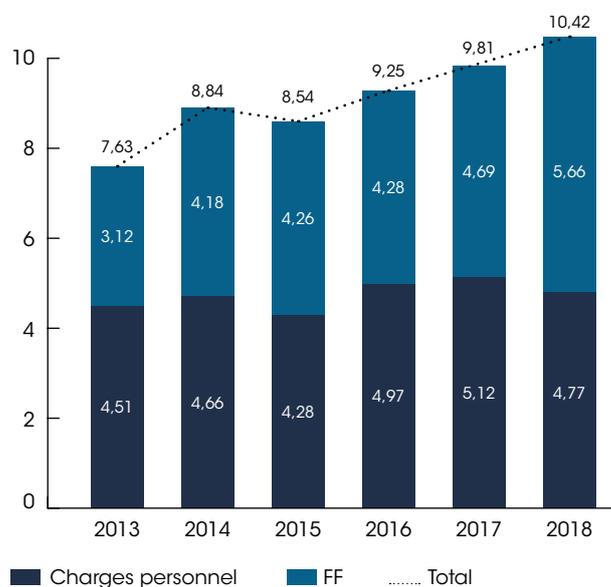
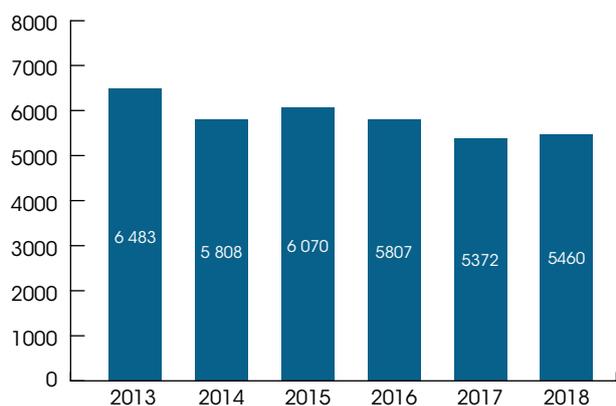
## SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

### Produit Net Bancaire (PNB)

Le PNB s'accroît de 1,6% contre un repli de 7,5% en 2017.

Les produits d'exploitation bancaire s'accroissent de 13,6% et les charges d'exploitation bancaire de 39,4%.

La marge nette d'intérêt progresse de 4,4%, la marge nette des commissions progresse de 24,2% et le net des autres produits et charges d'exploitation bancaire baisse de 27,4% compte tenu de l'effet change et réévaluation.



### Charges de gestion

En M€

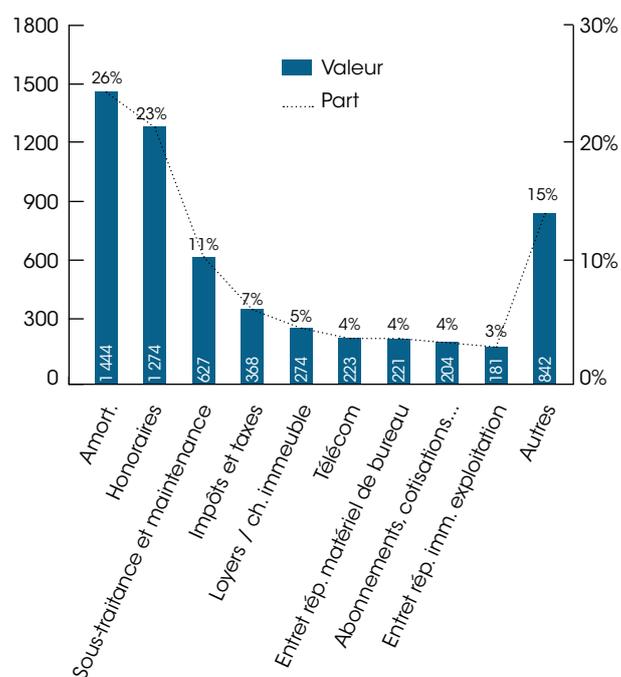
Les charges de gestion s'établissent à 10 429K€ contre 9 813K€ en 2017, en hausse de 6,3%.

Les charges du personnel atteignent 4 770K€, en baisse de 6,9%, soit 353K€, essentiellement sous l'effet du crédit d'impôt compétitivité emploi -CICE-égal à 322K€.

La masse salariale est restée sensiblement stable (3 180K€ contre 3 179K€ en 2017).

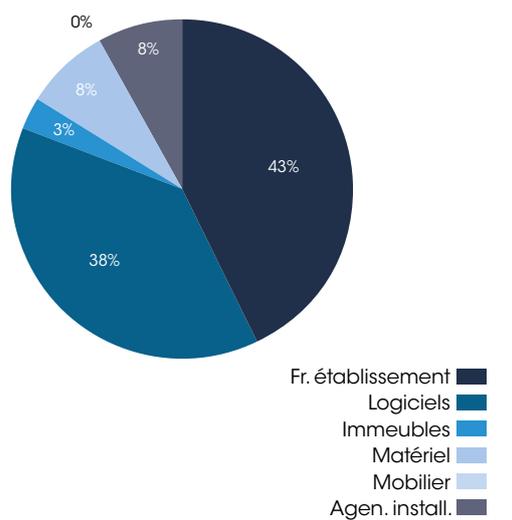
Les frais de fonctionnement atteignent 5 659K€, en hausse de 20,7%, soit 969K€, essentiellement sous l'effet de divers honoraires et prestations (assistance comptable, conseil en contrôle interne, audit informatique et assistance dans le processus de recherche du partenaire stratégique).

### Frais de fonctionnement 2018



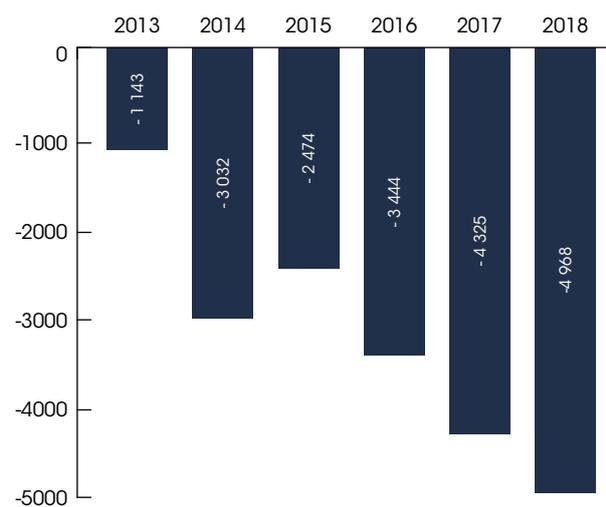


## Amortissements

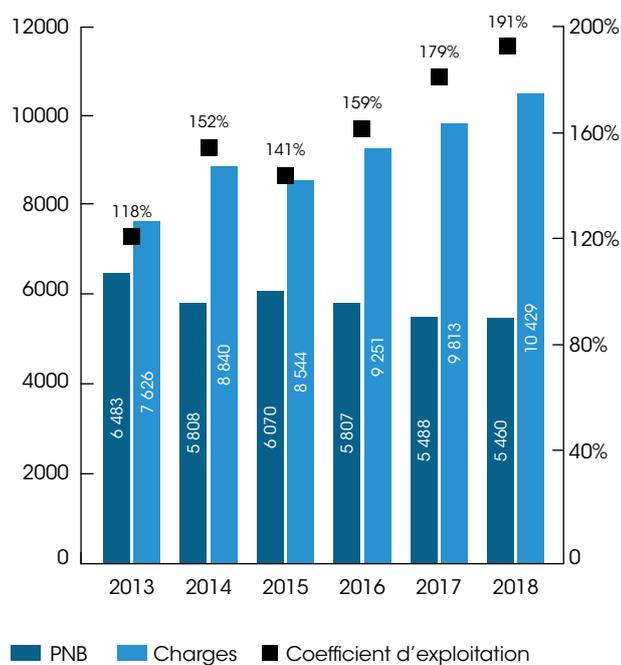


## Résultat brut d'exploitation

En K€

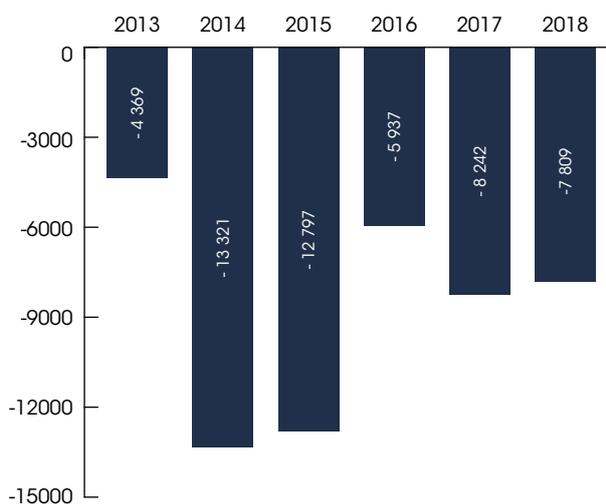


## Coefficient d'exploitation



## Résultat net

En K€



## INDICATEURS FINANCIERS ET RÉGLEMENTAIRES

### Ratios réglementaires

|                                                  | 2014   | 2015  | 2016   | 2017   | 2018   |
|--------------------------------------------------|--------|-------|--------|--------|--------|
| Fonds propres réglementaires nets (K€)           | 14 800 | 2 889 | 18 249 | 21 640 | 18 559 |
| Ratio de liquidité à court terme (LCR)           | 6%     | 3%    | 140%   | 116%   | 214%   |
| Ratio de solvabilité COREP (min exigé : 8%)      | 13%    | 3%    | 20%    | 27%    | 24%    |
| Nombre de dossiers grands risques en dépassement | 3      | 16    | 20     | 0      | 0      |

### Résultats financiers des cinq derniers exercices

En K€

Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales.

| Nature des indications                                                                                     | 2014      | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Situations financières en fin d'exercice</b>                                                            |           |           |           |           |           |
| a) Capital social                                                                                          | 49 594    | 49 594    | 19 077    | 35 000    | 41 070    |
| b) Nombre d'action émises                                                                                  | 3 254 200 | 3 254 200 | 1 251 783 | 2 296 600 | 2 694 900 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions                                                            | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| <b>Résultat global des opérations effectives</b>                                                           |           |           |           |           |           |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes                                                                           | 9 020     | 8 541     | 8 146     | 7 529     | 8 941     |
| b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions                                    | -3 027    | -2 534    | -3 811    | -5 248    | -3 390    |
| c) Impôts sur les bénéfices et participations                                                              | 8         | 0         | 11        | 7         | 17        |
| d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions                                    | -13 321   | -12 797   | -5 937    | -8 242    | -7 809    |
| e) Montant des bénéfices distribués                                                                        | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| <b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>                                                   |           |           |           |           |           |
| a) Bénéfices après impôts, participations, mais avant amortissements et provisions                         | -0,93     | -0,78     | -3,05     | -2,29     | -1,26     |
| b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions                                    | -4,09     | -3,93     | -4,74     | -3,59     | -2,90     |
| c) Dividende versé à chaque action                                                                         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| <b>Personnel</b>                                                                                           |           |           |           |           |           |
| a) Nombre de salariés                                                                                      | 61        | 58        | 65        | 65        | 63        |
| b) Montant de la masse salariale (rémunération brute)                                                      | 2 965     | 2 694     | 3 155     | 3 179     | 3 180     |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc ...) | 1 455     | 1 369     | 1 530     | 1 678     | 1 245     |

## Montant global des charges fiscalement non déductibles

Il s'élève à 2 214 098 €.

## Proposition d'affectation du résultat

Affectation en totalité au report à nouveau du déficit de l'exercice s'élevant à -7 809K€.

## Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédant celui clos le 31 décembre 2018.

## Fonds propres fin 2018

Le capital de la TFBank s'élève à 41 070,276K€.

Les fonds propres réglementaires nets atteignent 18 559K€.

## Recherche et développement

La banque ne réalise pas d'activités de recherche-développement.

## Délais de paiement des fournisseurs

En K€

|                  | 2017  | 2018  |
|------------------|-------|-------|
| Solde global     | 2 508 | 1 009 |
| Solde non échu   | 40    | 200   |
| De 1 à 30 jours  | 155   | 53    |
| De 31 à 45 jours | 24    | 23    |
| De 46 à 60 jours | 1     | 203   |
| Plus de 61 jours | 2 288 | 530   |

## Délais de paiement des clients

Les opérations bancaires et les opérations connexes sont exclues des informations relatives aux délais de paiement, conformément à la position adoptée par la FBF.

## Autres points

### Principaux risques auxquels la banque est confrontée :

- Niveau des fonds propres inférieur à la moitié du capital social: c'était le cas fin 2018 (situation régularisée depuis, voir éléments post-cloture). L'article L225-248 du code de commerce instaure l'obligation de convoquer une AGE dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes pour se prononcer sur la continuité de l'activité.
- Non respect des ratios réglementaires ;
- Concentration des grands risques.

### Gestion des risques financiers :

L'activité de crédit représente le risque financier majeur auquel la Banque fait face. Sa gestion est résumée dans le document « Dispositif de gestion des risques de crédit » détaillant :

- La politique Générale et Spécifique de Crédit de la TFBank ;
- Le processus de Prise de Décision et d'Octroi de Crédits ;
- Le processus de surveillance et de suivi du risque de crédit.

### Évènements post cloture :

- Diminution de capital de 26 958K€ par absorption de report à nouveau négatif et augmentation de 7 800K€ décidées par l'AGE du 05 04 2019 ;
- Le processus de recherche de partenaire stratégique est déclaré infructueux par la CAREP. Une banque actionnaire prendra éventuellement le contrôle total de la TFBank dans les mois à venir ;
- Poursuite des travaux d'amélioration du dispositif de contrôle interne et renforcement de l'équipe de contrôle.

### Perspectives 2019 :

- Nouvelle stratégie et business plan arrêtés par la banque actionnaire qui s'apprête à la prise de contrôle total ;
- Mise à niveau du système d'information ;
- Ouverture de l'agence de LYON prévue pour début octobre 2019.

### Effectifs :

A fin 2018, l'effectif de la TFBank s'élevait à 63 collaborateurs dont :

- 60% de femmes ;
- 14% rattachés à l'agence de Tunis ;
- 32% âgé de moins de 40 ans.

### Mouvements :

En 2018, on compte :

- 14 embauches (Audit, , conformité, activité commerciale, comptabilité, Risque) ;
- 16 sorties (Analyste PPE, contrôle permanent, Risque, comptabilité, conformité, activité commerciale, métier support).

### Masse salariale :

Elle est stable à 3 180K€ contre 3 179K€ en 2017.

### Effectif total par tranche d'âge :

|                    | Effectif  | %          |
|--------------------|-----------|------------|
| < 25 ans           | 1         | 2          |
| Entre 25 et 30 ans | 3         | 5          |
| Entre 30 et 40 ans | 16        | 25         |
| Entre 40 et 50 ans | 15        | 24         |
| Entre 50 et 60 ans | 18        | 29         |
| > 60 ans           | 10        | 16         |
| <b>Total</b>       | <b>63</b> | <b>100</b> |

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Actionnariat fin 2018

En K€

| Actionnaires                 | Montant Capital   | en %       |
|------------------------------|-------------------|------------|
| Banque Centrale de Tunisie   | 1 852,74          | 4,511      |
| Etat tunisien                | 7 040,58          | 17,143     |
| Société Tunisienne de Banque | 18 451,89         | 44,928     |
| Banque de l'habitat          | 13 722,26         | 33,412     |
| STB Invest                   | 0,70              | 0,002      |
| STB Finance                  | 0,70              | 0,002      |
| Assurances Salim             | 0,70              | 0,002      |
| Modern leasing               | 0,70              | 0,002      |
| <b>Total</b>                 | <b>41 070,276</b> | <b>100</b> |

La participation des salariés au capital de la société à la clôture de l'exercice écoulé est nulle.

Nominal action : 15,24€

### Mandataires sociaux de la TFBank au 31/12/2018

|                            |                                                       |
|----------------------------|-------------------------------------------------------|
| M.AHMED RJIBA              | Président du Conseil de la TFBank                     |
| M.MOURAD BACCAR            | Représentant de la Société Tunisienne de Banque (STB) |
| M.ANIS ATTIA               | Représentant de l'Etat tunisien                       |
| MME NAJET CHABCHOUB        | Représentant la Banque de l'Habitat                   |
| M.MOHAMED FADHEL DEROUICHE | Administrateur                                        |
| M.AHMED TRABELSI           | Administrateur                                        |
| M.OLIVIER GEOFFRAY         | Administrateur indépendant                            |
| M.HOUSSEIN MOUELHI         | Directeur Général de la TFBank                        |
| M.AHMED KALLEL             | Directeur Général Délégué de la TFBank                |

Autres mandats exercés par ces mandataires dans la zone € en 2018 :

\*M. OLIVIER GEOFFRAY est Président de la SASU (Société par Actions Simplifiée à Associé Unique) VERDANDI CONSEIL ET FINANCE et Directeur Général de la société D&Cmf (Déontologie et Compliance des marchés financiers).

## Travaux du Conseil en 2018

Le conseil a tenu neuf réunions en 2018 où 100% des administrateurs ont été présents ou représentés. Ses travaux ont concerné essentiellement les points suivants :

- Suivi des échanges avec l'ACPR ;
- Convocation de l'AGE du 20 mars 2018 pour réaliser l'augmentation de capital de 6 070K€ ;
- Suivi du processus de recherche d'un partenaire stratégique ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'année 2017 ;
- Examen des situations comptables intermédiaires ;
- Validation du budget et du BP quinquennal ;
- Examen des conclusions du Comité d'audit et des risques ;
- Suivi de la mise en place du dispositif de contrôle interne ;
- Examen de la situation du système d'information ;
- Décision de création du Comité exécutif de crédit ;
- Suivi des réalisations commerciales ;
- Etude des perspectives de développement de l'agence de Tunis ;
- Suivi des recrutements ;
- Suivi de l'activité de recouvrement ;
- Suivi de l'évolution des charges ;
- Décision de cession du portefeuille de crédits syndiqués ;
- Décision de recherche de plateforme de transfert de fonds.

### Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général :

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

## Comités spécialisés

### Comités spécialisés :

La TFBank s'est dotée de trois comités spécialisés (Rémunérations, Audit et risques et exécutif de crédit). Ils ont vocation à préparer et faciliter le travail du conseil d'administration sur des points spécifiques en vue de leur débat en séance. Les attributions du Comité Audit et Risques sont définies dans une charte.

#### Comité des rémunérations :

Il est formé d'un Président et de deux autres membres qui examinent tous les sujets liés à la rémunération de la Direction générale et des membres du Conseil d'administration.

### Comité d'audit et de risques (CAR) :

Il se compose de trois membres administrateurs, dont un membre indépendant. Ils sont désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans. Le Conseil d'Administration remplace sans délai tout membre du comité qui perd sa qualité de membre du Conseil d'Administration. Les membres du CAR doivent disposer d'une expertise financière avérée. Conformément à la règle, le CAR ne comprend aucun membre de l'organe exécutif de la Banque.

Le président du Comité est l'administrateur indépendant, il est choisi par ses pairs et assiste obligatoirement aux séances destinées à se prononcer sur les comptes annuels, sans pouvoir se faire représenter.

### Comité exécutif de crédit :

Créé en 2018 pour une entrée en exercice en 2019. Il se compose de deux membres administrateurs. Les dossiers de crédit déjà traités en interne lui sont soumis en dernier ressort pour avis.

## Missions du Comité d'Audit et des Risques

Le comité assure principalement les missions suivantes :

- Vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées par la Banque pour l'arrêté des comptes individuels et, le cas échéant, consolidés ;
- Porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne et de gestion des risques, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

Dans un sens plus général, le Comité d'Audit assure, pour le compte du Conseil d'Administration, la vigilance destinée à vérifier que la Banque se conforme à ses obligations en matière de contrôle interne, notamment celles prévues par les dispositions des articles 241 et 242 de l'arrêté du 03 novembre 2014.

Afin de remplir sa mission, le Comité d'Audit procède principalement aux travaux suivants :

- Valider la charte de contrôle interne de la Banque ainsi que sa politique en matière de risque de crédit, de risque de marché et de nouvelles offres (nouveaux produits, nouvelle clientèle) par rapport aux risques ;

- Valider le plan d'audit pluriannuel qui doit veiller à couvrir les périmètres ou les risques clés ;
- Examiner les principaux résultats des audits internes ou externes, vérifier la pertinence des actions correctives engagées et demander, le cas échéant des actions complémentaires ;
- Examiner les mesures mises en oeuvre et les principaux résultats en matière de contrôle de la conformité et du risque opérationnel ;
- Examiner la politique et les modalités de financement de la Banque en liquidités et en fonds propres ;
- Suivre les seuils d'engagement que la Banque doit respecter en matière de risque de crédit ou risque de marché ainsi que les seuils de significativité des pertes ;
- Suivre la qualité du portefeuille, examiner les dépassements d'engagement ainsi les dossiers dégradés ;
- Suivre la mise en oeuvre des recommandations émises par les organes de contrôle interne ou externe présentée par le responsable du contrôle périodique de la Banque ;
- Examiner les rapports réglementaires, notamment ceux prévus par les articles 259 et suivants de l'arrêté du 03 novembre 2014, avant leur transmission au régulateur ;
- Suivre toute communication avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ainsi que toute action réalisée dans ce cadre.

En 2018, le CAR s'est réuni à 8 reprises pour examiner les différents sujets liés à ses compétences. Chacune de ces réunions a donné lieu à un rapport présentant au Conseil d'Administration les principaux sujets débattus.

Le CAR a réalisé les missions confiées par la loi :

- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Le suivi du contrôle légal des comptes ;
- Le suivi de l'indépendance des CAC ;
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le CAR s'est intéressé également :

- Au suivi de l'audit interne ;
- À la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme ;
- Aux relations avec le régulateur (ACPR) ;
- Au dispositif de gestion du risque de fraude.

## Délégations Assemblée Générale

### Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'AG

|                                                                                                                                |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres lors des augmentations de capital (art. L225-129-1 du code de commerce) | Néant |
| Pouvoir d'engager une augmentation de capital dans les limites d'un plafond défini (art. L225-129-2 du code de commerce)       | Néant |

## Modalités d'exercices de la Direction Générale

La directive 2013/36/UE du 6 juin 2013 instaure au sein des établissements de crédit l'obligation de séparation des fonctions de Président de l'organe de direction de celles de Directeur Général.

La dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général est effective depuis la séance du conseil du 22 juillet 2016.

## Liste des conventions et engagements réglementés

Hormis la continuité d'une convention visée à l'article L225-38 du Code de Commerce (Cf Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions réglementées), aucune autre convention n'est intervenue sur l'exercice 2018, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.





# RÉSOLUTIONS

DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ORDINAIRE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24/05/2019

### Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître une perte de 7 808 669,66€ et un total bilan de 192 731 320,97€.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, décide d'affecter en totalité au report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 7 808 669,66€.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices clos.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, à la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L 225-40 du Code de commerce, prend acte que celui-ci n'a été avisé d'aucune convention ni aucun engagement nouveau autorisé par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2018 et entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires :

■Ratifie la nomination en qualité de représentant permanent de la Société Tunisienne de Banque de M. Lotfi DEBBABI, domicilié à Tunis, en remplacement de Monsieur Mourad BACCAR. Son mandat devra expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31.12.2021.

■Prend acte de la démission datée de février 2019 de M. Olivier GEOFFRAY de son mandat d'administrateur indépendant.

■Ratifie la cooptation en qualité d'administrateur indépendant de M. Philippe GENET, domicilié à Versailles, en remplacement de Monsieur GEOFFRAY. En conséquence, Philippe GENET exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31.12.2022.

Ces membres du Conseil déclarent satisfaire aux règles de cumul des fonctions d'administrateurs et n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice de leur mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### Sixième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avis du Conseil d'Administration, décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes titulaire le cabinet RSM représenté par Ratana LYVONG sous réserve de l'avis de l'ACPR.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

A close-up photograph of a hand holding a black fountain pen with a gold nib, writing on a document. The document has a grid pattern and some handwritten text. A green rectangular overlay is positioned on the right side of the image, containing the title text.

RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE  
AUX COMPTES

# RAPPORT GÉNÉRAL

## **Tunisian Foreign Bank**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018



**MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COLRBEVOIE

## **Tunisian Foreign Bank**

Siège social : 19 rue des Pyramides, 75001 Paris  
RCS : Paris B 309 122 125

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018



À l'assemblée générale de la société Tunisian Foreign Bank

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tunisian Foreign Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

#### ***Motivation de la réserve***

Un plan d'amélioration du dispositif de contrôle interne a été initié en 2016 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2018 demeure partielle, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière et, en particulier, la qualité de la piste d'audit des écritures comptables. Le déploiement de ce plan sera poursuivi au cours de l'exercice 2019, comme indiqué dans la note IV de l'annexe aux comptes annuels.

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Examen limité de la situation intermédiaire de la Tunisian Foreign Bank au 30 juin 2018 à la demande de votre comité d'audit et des risques ;
- Revue des reporting réglementaires trimestriels destinés à la Banque Centrale de Tunisie, ainsi que l'audit des comptes annuels clos au 31 décembre 2018 de l'agence de Tunis établis en normes comptables et réglementaires tunisiennes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'opération sur le capital votée le 5 avril 2019, réduisant le capital social, dans le but d'absorber le report à nouveau débiteur, et l'augmentant d'un montant maximal de 7 799 984,40 €, ayant permis l'établissement des comptes 2018 selon le principe de continuité d'exploitation, exposée dans les notes « I-Généralités » et « III- Evénements significatifs et post-clôture 2018 » de l'annexe aux comptes annuels ;
- le maintien dans les livres de la Tunisian Foreign Bank des sommes déposées sur des comptes de clients inactifs depuis plus de 10 ans ou décédés depuis plus de 3 ans, pour un montant de 1.792 milliers d'euros, qui auraient dû être transférées à la Caisse des Dépôts et Consignations en application de la loi Eckert au 31 décembre 2018, tel qu'exposé dans la note II-14 de l'annexe aux comptes annuels ;
- l'apurement des comptes de suspens de la Tunisian Foreign Bank mené au cours de l'exercice 2018 et ayant conduit à réduire au débit et au crédit les montants se compensant pour un montant total de 55 447 milliers d'euros, et à constater des impacts en résultat de -42.9 milliers d'euros de charges et -107 milliers d'euros de produits exceptionnels, tel qu'exposé dans la note II-14 de l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



### *Dépréciation des créances sur les établissements de crédit et la clientèle*

| <i>Risque identifié et principaux jugements</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <i>Notre approche d'audit</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Tunisian Foreign Bank constitue des dépréciations afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur des créances octroyées aux établissements de crédit et à la clientèle dans le cadre de ses activités de financements.</p> <p>La détermination des dépréciations individuelles de créances douteuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de dépréciation à comptabiliser.</p> <p>En particulier, les créances syndiquées font l'objet d'une valorisation spécifique reposant sur des cotations fermes d'un acquéreur.</p> <p>Nous avons considéré que ces dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.</p> | <p>En raison de la mise en œuvre partielle du dispositif de contrôle interne faisant l'objet de notre réserve, nous avons réalisé des procédures d'audit spécifiques pour détecter les anomalies significatives au niveau des créances sur les établissements de crédit et la clientèle.</p> <p>En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nous avons examiné les rapprochements entre les données comptables et les données de la Direction des Risques et nous nous sommes assurés que les écarts étaient justifiés,</li> <li>• nous nous sommes assurés de la correcte classification des créances en créances douteuses conformément aux principes comptables décrits en annexe, dont l'application du principe de contagion.</li> </ul> <p>Nos spécialistes informatiques nous ont assisté pour examiner les états clés utilisés par la Direction des Risques pour le calcul des dépréciations.</p> |
| <p> <i>Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie au titre des opérations avec la clientèle et aux établissements de crédit représentent 137 M€ au 31 décembre 2018. Les provisions pour dépréciations s'élèvent à 59 M€ à la clôture du 31 décembre 2018.</i></p> <p><i>Se référer aux paragraphes 1 de la note II., et aux notes 1 et 2 de l'annexe pour plus de détails.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p>En complément, nous avons procédé à une revue de crédits consistant, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses,</li> <li>• réaliser des analyses contradictoires des hypothèses retenues ainsi que des estimations de provisions arrêtées par la Direction sur la base des informations mises à notre disposition par l'établissement et de données externes,</li> <li>• vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées,</li> <li>• pour les crédits syndiqués, vérifier la réalité des cotations utilisées par la banque pour valoriser ses positions.</li> </ul>                                                                                      |

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

#### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que :

- Contrairement aux dispositions de l'article R.225-69 du code de commerce, le délai de quinze jours entre la date de l'envoi des convocations individuelles et la date de la présente assemblée n'a pas été respecté.
- Votre société n'a pas respecté les dispositions des articles L.225-115, R.225-88 et R.225-89 du code de commerce qui prévoient que les comptes annuels et le rapport de gestion sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et au moins pendant le délai de 15 jours qui précède la date de la réunion ;
- Notre rapport n'a pas été mis à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, compte tenu de la mise à disposition tardive d'éléments par la société et de l'arrêté tardif des comptes par le conseil d'administration.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### ***Désignation des commissaires aux comptes***



Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tunisian Foreign Bank par l'assemblée générale du 31 mai 2013.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la 6<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

##### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris-La Défense, le 24 mai 2019

Mazars



Claire GUEYDAN



# RAPPORT SPÉCIAL

## **Tunisian Foreign Bank**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2018**

**MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400  
COURBEVOIE



## **Tunisian Foreign Bank**

Siège social : 19 rue des Pyramides, 75001 Paris  
RCS : Paris B 309 122 125

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2018

**TUNISIAN  
FOREIGN BANK**  
*Rapport spécial sur  
les conventions  
réglementées*  
*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre  
2018*

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par

**TUNISIAN  
FOREIGN BANK***Rapport spécial sur  
les conventions  
réglementées**Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre  
2018*

l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Emission d'un Emprunt Obligataire privé Subordonné, souscrit par la Société Tunisienne de Banque**

- Personnes morales concernées à la conclusion :
  - Société Tunisienne de Banque, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Tunisian Foreign Bank.
- Personnes physiques concernées à la conclusion :
  - M. Samir Saied (Président du Conseil d'Administration de la Tunisian Foreign Bank, et Directeur Général de la Société Tunisienne de Banque) ;
  - M. Mourad Baccar (administrateur de la Tunisian Foreign Bank et Directeur Général Adjoint de la Société Tunisienne de Banque).

*Nature :*

Emission d'un emprunt obligataire privé subordonné d'un montant total de 16 M€, ramené à 10 M€ en cours d'année 2017 suite au remboursement anticipé de 6 M€ intervenu au mois de mai 2017, puis à 7 M€ en cours d'année 2018 suite au remboursement anticipé de 4 M€ intervenu au mois de mai 2018.

*Modalités :*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Tunisian Foreign Bank réunie le 31 mai 2016 a autorisé l'émission de cet emprunt et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités de réalisation de cette opération

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 22 juillet 2016, d'émettre un emprunt obligataire de 16M€ pour une durée de 10 ans au taux de l'Euribor si positif + 3% l'an et a délégué au Directeur Général le pouvoir pour ajuster les conditions de l'émission de cet emprunt.

Cet emprunt a été intégralement souscrit en octobre 2016 par la Société Tunisienne de Banque, actionnaire principal de la Tunisian Foreign Bank.

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 mai 2017 de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 6 millions d'euros, remboursement qui a eu lieu le 29 mai 2017.

**TUNISIAN  
FOREIGN BANK**  
*Rapport spécial sur  
les conventions  
réglementées*  
*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre  
2018*

Le 4 mai 2018, le conseil d'administration a à nouveau décidé de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 3 millions d'euros, remboursement qui a eu lieu le jour même.

*Conséquences financières :*

En 2018, la Tunisian Foreign Bank a remboursé par anticipation 3 M€ à la STB, ce montant étant venu en augmentation du capital social décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2018, et a constaté une charge au titre du paiement des intérêts de 240 milliers d'euros.

*Motif justifiant son intérêt pour la société :*

Cette émission a pour but de faire revenir les ratios de liquidité et les ratios de fonds propres de la TF Bank dans les limites exigées par les régulateurs français et européens.

Fait à Paris La Défense, le 24 mai 2019

Le commissaire aux comptes

**M A Z A R S**

Claire GUEYDAN





BILAN ET  
COMPTE DE  
RÉSULTAT

AU 31 DÉCEMBRE 2018

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers d'Euros

| ACTIF                                               |           | 31/12/2018     | 31/12/2017     |
|-----------------------------------------------------|-----------|----------------|----------------|
| CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.                   |           | 25 068         | 46 563         |
| EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES                |           | 0              | 0              |
| CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT           | note N° 1 | 19 120         | 28 084         |
| CREANCES SUR LA CLIENTELE                           | note N° 2 | 117 792        | 120 920        |
| OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE          | note N° 3 | 20 970         | 20 964         |
| ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE          | note N° 3 | 178            | 142            |
| PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME | note N° 4 | 59             | 69             |
| PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES                    |           | 0              | 0              |
| CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT         |           | 0              | 0              |
| LOCATION SIMPLE                                     |           | 0              | 0              |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                       | note N° 5 | 2 645          | 2 971          |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                         | note N° 5 | 3 487          | 3 214          |
| CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE                          |           | 0              | 0              |
| ACTIONS PROPRES                                     |           | 0              | 0              |
| AUTRES ACTIFS                                       | note N° 6 | 1 753          | 1 951          |
| COMPTES DE REGULARISATION                           | note N° 6 | 1 659          | 1 319          |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                             |           | <b>192 731</b> | <b>226 196</b> |

En k€

| PASSIF                                                  |            | 31/12/2018     | 31/12/2017     |
|---------------------------------------------------------|------------|----------------|----------------|
| BANQUES CENTRALES, C.C.P.                               |            | 6 356          | 6 432          |
| DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT              | note N° 7  | 73 627         | 81 429         |
| DETTES ENVERS LA CLIENTELE                              | note N° 8  | 86 722         | 108 064        |
| DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE                        |            | 0              | 0              |
| AUTRES PASSIFS                                          | note N° 9  | 3 829          | 3 054          |
| COMPTES DE REGULARISATION                               | note N° 9  | 246            | 1 212          |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES                      | note N°10  | 722            | 470            |
| DETTES SUBORDONNEES                                     |            | 7 000          | 10 000         |
| FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX                   |            | 0              | 0              |
| CAPITAUX PROPRES HORS FRGB                              |            | 14 230         | 15 535         |
| CAPITAL SOUSCRIT                                        | note N° 11 | 41 070         | 35 000         |
| PRIMES D'ÉMISSION                                       |            | 0              | 0              |
| RÉSERVES                                                | note N° 12 | 7 944          | 7 511          |
| ÉCARTS DE RÉÉVALUATION                                  |            | 0              | 0              |
| PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT |            | 0              | 0              |
| REPORT À NOUVEAU (+ / -)                                |            | -26 976        | -18 734        |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)                          |            | -7 809         | -8 242         |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                  |            | <b>192 731</b> | <b>226 196</b> |

En milliers d'Euros

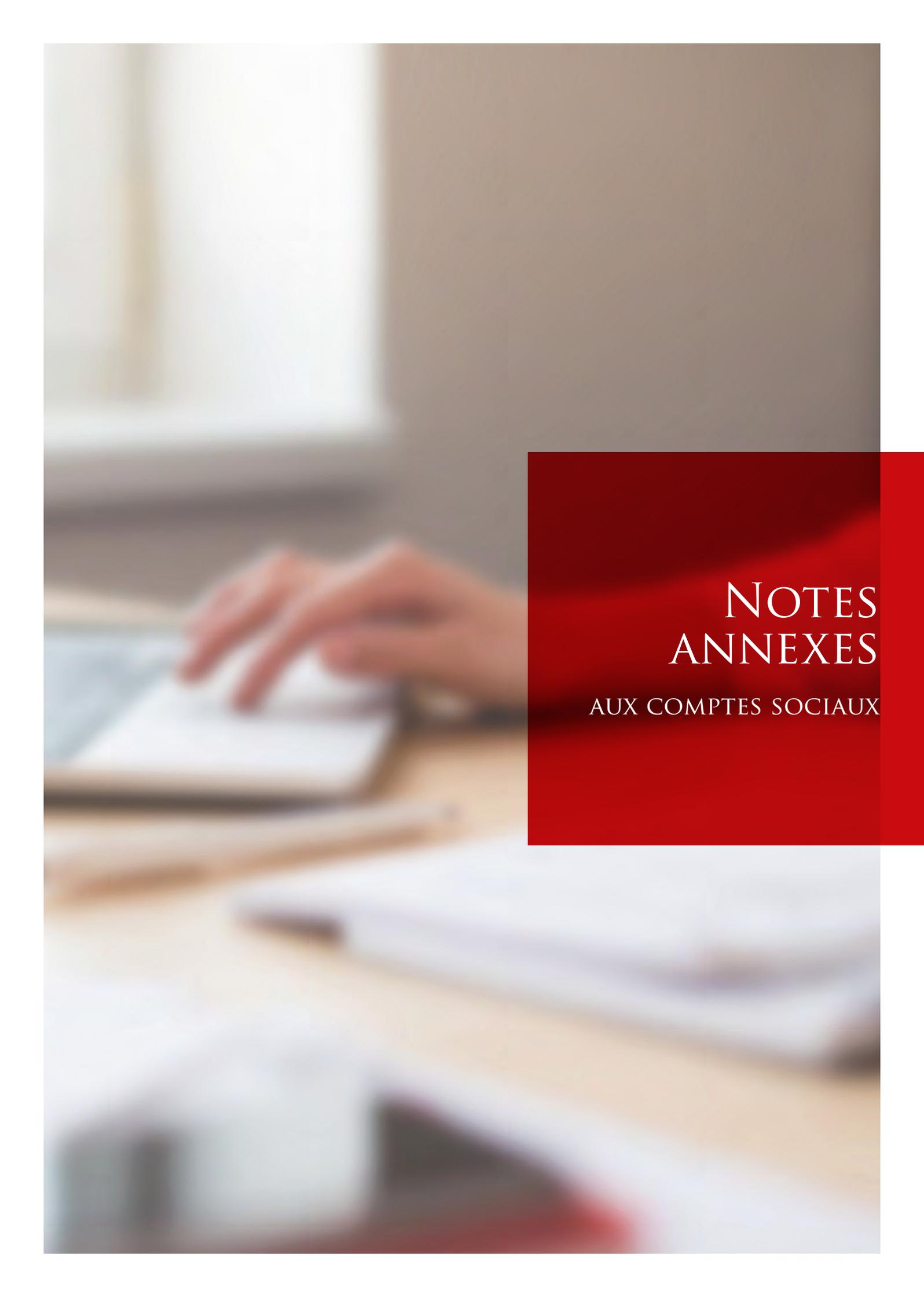
| ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN |                   | 31/12/2018    | 31/12/2017     |
|---------------------------------|-------------------|---------------|----------------|
| <b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>       | <b>note N° 13</b> | <b>8 445</b>  | <b>10 631</b>  |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT      |                   | 3 073         | 715            |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE         |                   | 5 372         | 9 916          |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES          |                   | 0             | 0              |
| OPÉRATIONS EN DEVISES           |                   | 0             | 0              |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>        | <b>note N° 14</b> | <b>85 721</b> | <b>102 943</b> |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT      |                   | 41 719        | 41 719         |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE (*)     |                   | 44 002        | 61 224         |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES          |                   | 0             | 0              |
| OPÉRATIONS EN DEVISES           |                   | 0             | 0              |

(\*) Les engagements reçus de la clientèle et des entreprises d'assurance et de capitalisation ne figurent plus dans les états financiers en application du règlement ANC 2014-07 qui permet cette option.

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers d'Euros

|                                                                                                 |                  | 31/12/2018    | 31/12/2017    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|---------------|
| INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS                                                                  | notes n° 15 & 16 | 6 286         | 5 263         |
| INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES                                                                  | notes n° 15 & 16 | -2 322        | -1 625        |
| PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES                                            |                  | 0             | 0             |
| CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES                                             |                  | 0             | 0             |
| PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE                                                      |                  | 0             | 0             |
| CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE                                                       |                  | 0             | 0             |
| COMMISSIONS (PRODUITS)                                                                          | note n° 16       | 2 504         | 2 077         |
| COMMISSIONS (CHARGES)                                                                           | note n° 16       | -747          | -663          |
| GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION (opérations de change)          |                  | 28            | 494           |
| GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES                     |                  |               | -116          |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE                                                         | note n° 15       | 123           | 151           |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE                                                          | note n° 15       | -411          | -209          |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>                                                                     |                  | <b>5 460</b>  | <b>5 372</b>  |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION                                                                | note n° 18       | -8 985        | -8 597        |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES |                  | -1 444        | -1 216        |
| <b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>                                                             |                  | <b>-4 968</b> | <b>-4 442</b> |
| COÛT DU RISQUE                                                                                  | note n° 19       | -2 958        | -2 499        |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                                                                  |                  | <b>-7 926</b> | <b>-6 940</b> |
| GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS                                                          |                  | 0             | 0             |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>                                                             |                  | <b>-7 926</b> | <b>-6 940</b> |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL                                                                           | note n° 20       | 135           | -1 295        |
| IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES                                                                         |                  | -17           | -7            |
| DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÈGLEMENTÉES                                           |                  | 0             | 0             |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                                                             |                  | <b>-7 809</b> | <b>-8 242</b> |



NOTES  
ANNEXES

AUX COMPTES SOCIAUX

## Généralités

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, notamment le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les méthodes de présentation des comptes et d'évaluation utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent, et conformes au Plan Comptable des établissements de Crédit.

Les comptes intègrent les comptes de l'établissement Tunisien traités en normes françaises tel qu'exposé au point V- ci-après.

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation reposant sur les décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 5 avril 2019 de réduire le capital social, dans le but d'absorber le report à nouveau débiteur, et de l'augmenter d'un montant maximal de 7.799.984,40 €, afin de permettre aux fonds propres d'atteindre à nouveau un montant supérieur à la moitié du capital.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf indication contraire.

## Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes :

### 1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- Créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.
- Créances commerciales, opérations de forfaiting, crédits syndiqués, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les créances sont dans leur grande majorité assorties de garanties réelles (assurances, encours à l'exportation, avals bancaires, hypothèques et autres). Les intérêts courus sur les créances saines sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont, par ailleurs, ventilées entre encours sains et encours douteux. Les créances saines sont celles qui, lors de l'analyse périodique qui est réalisée par la Banque en fonction de la nature de l'activité, de la segmentation des encours retenue et de l'usage des systèmes de notations internes ou externes, ne présentent pas de risque de non recouvrement et dont les échéances impayées sont inférieures ou égales à trois mois.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garanties qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

#### Créances Douteuses :

Les encours porteurs d'un risque avéré correspondent à l'une des situations suivantes :

- Un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les crédits immobiliers) ;
- Connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque élevé de non recouvrement ;
- Existence de procédures contentieuses entre la banque et sa contrepartie.

Lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements, l'encours



afférent est classé en encours douteux. La règle de contagion est appliquée sur tous les engagements de la contrepartie dès le déclassement en encours douteux et sur les autres entités du même groupe.

### Les règles de dotations aux provisions sur créances clients

#### Provisionnement des contreparties présentant des impayés crédits ayant une antériorité supérieure à 90 jours :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
  - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
  - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net

#### Provisionnement des contreparties restructurées présentant un impayé crédit :

Lorsque la créance a été restructurée depuis plus de 6 mois :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
  - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
  - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net

Lorsque la créance a été restructurée depuis moins de 6 mois :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : compléter la provision à 100% du risque net de la créance

#### Provisionnement des contreparties présentant un dépassement sur autorisation de plus de 90 jours successifs avec absence de mouvement créditeur au compte courant :

- Le mois du classement en créances douteuses de

la créance : provision à 30% du risque net de la créance

- Ajustement mensuel de la provision :
  - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
  - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

#### Provisionnement des contreparties présentant un compte débiteur sans autorisation depuis plus de 90 jours successifs avec absence de mouvement créditeur au compte courant :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
  - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
  - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

#### Provisionnement des contreparties pour lesquelles une procédure collective a été ouverte :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
  - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
  - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- A l'issue d'une procédure de redressement judiciaire ou d'observation, si le tribunal de commerce prononce une liquidation judiciaire : provisionnement à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

#### Provisionnement des contreparties classées en créances douteuses par contagion :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance, la banque ne procède à aucun

provisionnement sur les créances douteuses en question en l'absence d'incident de paiement, sauf avis contraire de la Direction de la Gestion des Risques.

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance, la banque constitue une provision forfaitaire de 10% du risque net si le client classé en douteux par contagion présente au moins un incident de paiement. En cas d'aggravation des incidents de paiement du client en question, la Banque ajuste la provision.

Le calcul et la comptabilisation des intérêts sur les créances douteuses continue à courir en principe jusqu'à un an après leur déclassement en douteux sauf cas de déclassement en douteux compromis avant cette échéance suite à l'ouverture d'une procédure collective. Une fois que la créance est considérée comme compromise, la comptabilisation des intérêts doit cesser et le crédit est clôturé. Néanmoins le calcul des intérêts de retard peut continuer extra comptablement jusqu'à la confirmation du caractère irrécouvrable de la créance.

#### **Les règles de dotations aux provisions sur créances syndiquées :**

La banque a reçu début 2019 une offre ferme d'achat des créances syndiquées pour un prix inférieur à leur valeur nette comptable. Dès lors, il a été décidé d'ajuster la valeur nette comptable des dites créances à la valeur de rachat.

#### **Créances restructurées :**

Les créances restructurées peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain. La sortie du poste créances douteuses se fait lors de la régularisation des causes de déclassement en douteux :

- Régularisation des impayés ou remboursement du montant restant dû
- Régularisation de la situation financière se traduisant par la mise en place d'un plan de restructuration
- Fin de la procédure contentieuse

La Banque ne présente pas dans son portefeuille d'engagement des créances restructurées ayant fait l'objet d'une décote.

#### **Les règles de dotations et reprises suite à la valorisation des garanties réelles :**

Cette politique de provisionnement de la Banque étant dirigée par l'exposition de la Banque au risque net de ces contreparties douteuses, les provisions constatées peuvent faire l'objet de dotations

nouvelles ou de reprises en fonction des valeurs des garanties réelles détenues par la Banque sur chacune de ses contreparties douteuses.

En effet, la Banque doit disposer d'une évaluation de l'ensemble de ses garanties réelles.

Reprise ou dotation suite à une évolution de la valeur des garanties réelles détenues par la Banque :

- Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : reprise des provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur supérieure à sa valeur initiale.
- Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : dotations complémentaires de provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur inférieure à sa valeur initiale.

## **2 TITRES D'INVESTISSEMENT**

Le portefeuille de Titres d'Investissement comprend essentiellement des obligations de la Banque Centrale Tunisienne, obligations cotées sur la bourse des valeurs mobilières de Francfort. Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été reclassés de la catégorie « titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

En 2017, la Banque a comptabilisé la décote sur le prix d'achat des obligations en 2005 elle-même amortie selon la méthode actuarielle.

## **3 TITRES DE PLACEMENT**

Les titres de Placement sont principalement constitués :

- D'actions NEW ARCAPITA CLASS A SHARES suite à la conversion de la créance syndiquée sur ARCAPITA BANK dans le cadre d'un plan de restructuration de sa dette approuvé par la Cour de justice Américaine. Compte tenu de la proposition de rachat de ces titres, reçue début 2019, il a été décidé d'ajuster leur valeur nette comptable au prix de rachat proposé à la banque.
- D'actions détenues dans le capital de Compagnie Gafsa, libellées en TND, qui sont totalement provisionnées au 31/12/2018.

## **4 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES**

Le portefeuille de Titres de Participation ne comprend, en dehors d'une participation au Fonds de Garantie des banques, aucune participation significative dans une entité.

Ces titres ne sont pas cotés. Ils sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou sur la base de cotations externes.

## 5 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2002-10 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

| Nature d'immobilisations    | Durée d'Utilisation |
|-----------------------------|---------------------|
| Immeuble                    | 20 à 60 ans         |
| Mobiliers                   | 5 ans               |
| Agencement et Installations | 10 ans              |
| Matériels et Outillages     | 3 à 10 ans          |
| Matériel Roulant            | 5 ans               |
| Logiciel                    | 3 à 10 ans          |
| Frais de restructuration    | 4 ans               |

La banque a procédé, fin 2018, à un inventaire physique des immobilisations corporelles détenues tant en France qu'en Tunisie, les fichiers comptables ont été rapprochés et ajustés à ces inventaires pour la France.

En matière de frais de recherche et développement et des logiciels en cours de création, l'activité de la banque ne permet pas de recenser des frais de telles natures.

En matière de fonds de commerce, la nouvelle réglementation ANC 2015-06 applicable en 2016 mentionne qu'un test de dépréciation devrait être conduit annuellement. La ligne du bilan « Autres éléments du fonds de commerce » est intégralement provisionnée pour 62 K€.

A la clôture de l'exercice, un travail d'analyse des valeurs comptables des terrains enregistrés depuis l'acquisition des immeubles propriétés de la banque a été mené. Il en ressort que la valeur de certains terrains était sous-évaluée eu égard aux règles comptables et fiscales admises en France. En conséquence, il a été décidé :

- de rehausser la valeur desdits terrains et en contrepartie de diminuer la valeur des constructions y attachées,
- en conséquence, de diminuer la valeur des amortissements de ces constructions et en contrepartie d'augmenter les réserves de la banque.

Cette opération se traduit par une augmentation

des réserves de 403 K€.

## 6 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit.
- Comptes d'épargne et autres dettes pour la clientèle.
- Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions à caractère fiscal et social, et de provisions diverses notamment à caractère juridique et commercial.

Leur évaluation peut être forfaitaire ou au prorata de l'estimation du risque encouru ou de la charge à venir.

Au 31 décembre 2018, les provisions enregistrées sont principalement destinées à couvrir :

- des risques sociaux et fiscaux pour un montant de 236 K€ ;
- des comptes dont le solde débiteur présente un risque de non recouvrement pour un montant de 416 K€.

## 8 PROVISIONS POUR DEPART A LA RETRAITE

Le montant des engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière que la TFBank attribue à ses salariés au moment de leur départ à la retraite conformément aux dispositions prévues par la convention collective des banques, a été estimé au 31 décembre 2018 à 376 K€.

Cette évaluation externe a été menée suivant la méthode des unités de crédits projetés, en ligne avec les préconisations des normes comptables françaises.

Conformément à l'option permise par l'article L123-13 du Code de commerce, ces provisions ne font pas l'objet de comptabilisation dans les comptes de la banque.

## 9 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Aucune dotation au FRBG n'existe fin 2018.

## 10 DETTES SUBORDONNEES

Pour mémoire, un emprunt obligataire subordonné « TFB 2016 » de 16 millions d'euros a été émis en 2016 avec les modalités suivantes :

- Durée : 10 ans
- Franchise : 5 ans
- Taux d'intérêt : Euribor 6 mois si positif +3% l'an
- Prix d'émission : 1 000 €
- Remboursement du capital à partir de la sixième année par cinquième et un paiement annuel des intérêts à terme échu.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 mai 2017 le remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 6 millions d'euros, remboursement qui a eu lieu le 29 mai 2017, ramenant ainsi le montant de l'emprunt subordonné de 16 à 10 M€ aux conditions initiales d'émission. Au surplus et dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mars 2018 visant à augmenter le capital de la banque, un des actionnaires, par ailleurs créancier subordonné, a décidé de souscrire à ladite augmentation de capital par conversion de sa créance à hauteur de 3 millions d'euros, ramenant ainsi le solde de la dette subordonnée à 7 M€.

## 11 CAPITAUX PROPRES & RESULTAT

Une augmentation de capital de 6,07 M EUR a été réalisée en mars 2018.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres de la Banque étant inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration a convoqué une AGE en date du 5 avril 2019 afin de statuer sur une réduction de capital de 26,9 M€ suivie d'une augmentation du capital à hauteur d'un montant maximal de 7,8 M€ en numéraire assortie d'une suppression du droit préférentiel de souscription de certains actionnaires au profit de :

- l'Etat tunisien ;
- la Société Tunisienne de Banque ;
- la Banque de l'Habitat.

Les actionnaires ci-dessus ont remis au Conseil d'administration, en date du 5 et 18 avril 2019, des bulletins de souscription pour un montant total de 3,9 M€ et ont pris l'engagement de verser le solde au plus tard le 30 juin 2019.

Le projet de résolutions à l'AGO du 24 mai 2019 prévoit l'affectation du résultat de l'exercice 2018 en « Report à nouveau ».

## 12 OPERATIONS EN DEVISES

Les avoirs, créances et dettes libellés dans une devise d'un Etat ne participant pas à la zone euro, ainsi que les autres devises ont été convertis sur la base du cours de change communiqué par NATIXIS, suivant les règles adoptées par l'administration fiscale et déterminé conformément aux principes posés par l'article 38-4 et 209 du Code Général des Impôts.

## 13 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Ce poste comprend les événements de nature extraordinaire ayant un impact sur le résultat, tel que les pénalités et amendes, les litiges fiscaux, et toute opération n'ayant pas un caractère récurrent et ne relevant pas de l'exploitation de la banque.

## 14 AUTRES

Au cours de l'exercice, une analyse approfondie des comptes dits « de suspens » a été menée par les équipes de la DFC. A l'issue de ces travaux, des écritures de régularisation ont été enregistrées ayant pour objectif soit de compenser les débits et les crédits concernant des opérations identiques, soit de constater les charges et/ou produits qui s'imposaient. La synthèse de ces écritures est la suivante :

|            | en K€    |              |
|------------|----------|--------------|
|            | Produits | Charges      |
| Suspens AA |          | -12,8        |
| Suspens DC |          | -2,6         |
| Catch All  |          | -27,6        |
|            |          | <b>-42,9</b> |

Par ailleurs, des suspens dits « inter-agences (IA) » ont été analysés. Leur apurement conduira à l'enregistrement en 2019 d'un produit exceptionnel de 107 K€.

Des travaux d'analyse des comptes « inactifs » ont été menés en 2018 et ont conclu à la nécessité de transférer à la Caisse des Dépôts et Consignations une partie de ces comptes dont le montant total s'élève à 1.792 K€. Ce transfert sera effectué avant la fin de l'année 2019.



## Evénements significatifs et post-cloture de 2018

En dehors des points relatifs aux opérations sur le capital social évoquées au § 11. et aux opérations de rachat des créances syndiquées et des titres de la société ARCAPITA détaillées au § 1 et 3, aucun évènement post-clôture significatif n'est à souligner.

## Perspectives 2019

Ouverture d'une nouvelle agence à Lyon début octobre 2019.

Concrétisation de la décision de la CAREP (commission [tunisienne] d'assainissement et de restructuration des entreprises publiques) du 19 mars 2019, de céder 100% du capital de la TFBank à la BH (Banque de l'Habitat).

Cette décision devra être entérinée par le Conseil d'Administration de la BH puis soumise à l'autorisation de l'ACPR et de la BCE.

La BH est active sur le marché européen et dispose d'une grande notoriété auprès des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE). Elle présente le profil idéal pour l'expression de synergies y compris en matière de Trade.

Accélération de l'achèvement de la mise en place du dispositif de contrôle interne avec la finalisation du recrutement des profils ciblés.

## Autres points

En application de l'article L. 511-45-I du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009, au 31 décembre 2018, la banque n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

En matière de crédit-bail, la banque n'a pas souscrit de contrat de crédit-bail au cours de l'exercice 2018. En matière d'engagement, aucune avance ou crédit n'a été accordé pendant l'exercice, respectivement à des membres des organes d'administration ou de direction, ainsi qu'aucun engagement n'a été pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque.

## NOTE 1

### Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'Euros

| Libellés                           | 31/12/2018    | 31/12/2017    |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Créances à vue</b>              |               |               |
| Établissements de crédit associés  | 19            | 276           |
| Autres établissements de crédit    | 2 295         | 4 119         |
| Créances douteuses                 | 7 161         | 6 871         |
| Provisions pour créances douteuses | (6 951)       | (6 785)       |
| Créances rattachées                | 0             | 0             |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                  | <b>2 524</b>  | <b>4 481</b>  |
| <b>Créances à terme</b>            |               |               |
| Établissements de crédit associés  | 109           | 0             |
| Autres établissements de crédit    | 16 000        | 23 113        |
| Créances rattachées                | 488           | 490           |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                  | <b>16 597</b> | <b>23 603</b> |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>19 121</b> | <b>28 084</b> |

## NOTE 2

### Créances sur la clientèle

En milliers d'Euros

| Libellés                           | 31/12/2018     | 31/12/2017     |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Créances commerciales              | 6 060          | 7 095          |
| Impayés clientèles                 | 1 111          | 372            |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                  | <b>7 171</b>   | <b>7 467</b>   |
| Autres concours à la clientèle     | 86 812         | 96 697         |
| Créances rattachées                | 266            | 1 432          |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                  | <b>87 078</b>  | <b>98 129</b>  |
| Comptes ordinaires débiteurs       | 12 747         | 7 019          |
| Créances douteuses                 | 62 523         | 56 737         |
| Provisions pour créances douteuses | (51 726)       | (48 433)       |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                  | <b>23 543</b>  | <b>15 323</b>  |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>117 792</b> | <b>120 920</b> |

## Répartition géographique des créances

En milliers d'Euros

| Encours bruts avec établissements de crédit | 31/12/2018    | 31/12/2017    |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>France</b>                               | <b>2 743</b>  | <b>4 559</b>  |
| Encours sains                               | 2 743         | 4 559         |
| Encours douteux                             | -             | -             |
| <b>Tunisie</b>                              | <b>23 328</b> | <b>27 310</b> |
| Encours sains                               | 16 168        | 20 439        |
| Encours douteux                             | 7 161         | 6 871         |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>26 071</b> | <b>31 869</b> |

| Encours bruts avec la clientèle | 31/12/2018     | 31/12/2017     |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| <b>France</b>                   | <b>87 844</b>  | <b>75 166</b>  |
| Encours sains                   | 54 022         | 46 941         |
| Encours douteux                 | 33 822         | 28 225         |
| <b>Tunisie</b>                  | <b>81 674</b>  | <b>87 316</b>  |
| Encours sains                   | 52 974         | 58 804         |
| Encours douteux                 | 28 701         | 28 512         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>169 518</b> | <b>162 482</b> |

| Encours bruts globaux | 31/12/2018     | 31/12/2017     |
|-----------------------|----------------|----------------|
| <b>France</b>         | <b>90 587</b>  | <b>79 725</b>  |
| Encours sains         | 56 765         | 51 500         |
| Encours douteux       | 33 822         | 28 225         |
| <b>Tunisie</b>        | <b>105 002</b> | <b>114 626</b> |
| Encours sains         | 69 141         | 79 243         |
| Encours douteux       | 35 861         | 35 383         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>195 589</b> | <b>194 351</b> |

## Répartition géographique des encours douteux

En milliers d'Euros

|                   | 2018            |               | 2017            |               |
|-------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
|                   | Encours Douteux | Dépréciations | Encours Douteux | Dépréciations |
| <b>France</b>     | <b>33 950</b>   | <b>27 943</b> | <b>28 225</b>   | <b>26 664</b> |
| Douteux           | 3 631           | 1 318         | 2 332           | 2 697         |
| Douteux compromis | 30 319          | 26 626        | 25 893          | 23 967        |
| <b>Tunisie</b>    | <b>35 734</b>   | <b>30 734</b> | <b>35 383</b>   | <b>28 553</b> |
| Douteux           | 69              | 2             | 5 541           | 5 541         |
| Douteux compromis | 35 665          | 30 731        | 29 842          | 23 012        |
| <b>TOTAL</b>      | <b>69 684</b>   | <b>58 677</b> | <b>63 608</b>   | <b>55 217</b> |

## Variation des dépréciations sur encours douteux compromis

En milliers d'Euros

|                | Dépréciation 2017 | Dépréciation 2018 | Variation    |
|----------------|-------------------|-------------------|--------------|
| <b>Tunisie</b> | 28 553            | 30 734            | 2 180        |
| <b>France</b>  | 26 664            | 27 943            | 1 279        |
| <b>Total</b>   | <b>55 217</b>     | <b>58 677</b>     | <b>3 460</b> |

## Variation des créances douteuses et dépréciations

En milliers d'Euros

|                | Créances dout. 2017 | Dépréciations 2017 | Taux de couverture | Créances dout. 2018 | Dépréciations 2018 | Taux de couverture |
|----------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Tunisie</b> | 35 383              | 28 553             | 81%                | 35 734              | 30 734             | 86%                |
| <b>France</b>  | 28 225              | 26 664             | 94%                | 33 950              | 27 943             | 82%                |
| <b>Total</b>   | <b>63 608</b>       | <b>55 217</b>      | <b>87%</b>         | <b>69 684</b>       | <b>58 677</b>      | <b>84%</b>         |

## NOTE 3

### Titres d'investissement et titres de placement

En milliers d'Euros

| Valeurs                          | Valeur Comptable 31/12/2017 | Titres Acquis 2018 | Titres Cédés 2018 | Autres Mouvements | Effet change sur titres | Valeur Comptable 31/12/2018 | Provision pour dépréciation | Effet change sur prov. | Dotation en 2018 | Reprise en 2018 | Valeur Nette Comptable 31/12/2018 |
|----------------------------------|-----------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------|-----------------|-----------------------------------|
| <b>Titres de placement</b>       |                             |                    |                   |                   |                         |                             |                             |                        |                  |                 |                                   |
| New ARCAPITA Class A             | 139                         | -                  | -                 | 31                | 5                       | 175                         | -                           | -                      | -                | -               | 175                               |
| BPI FRANCE<br>(ex OSEO GARANTIE) | 3                           | -                  | -                 | -                 | -                       | 3                           | -                           | -                      | -                | -               | 3                                 |
| Compagnie Gafsa                  | 0                           | -                  | -                 | -                 | -                       | 0                           | -                           | -                      | -                | -               | 0                                 |
| SICAV Tunisie Sicav              | 0                           | -                  | -                 | -                 | -                       | 0                           | -                           | -                      | -                | -               | 0                                 |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>142</b>                  | <b>0</b>           | <b>0</b>          | <b>31</b>         | <b>5</b>                | <b>178</b>                  | <b>0</b>                    | <b>0</b>               | <b>0</b>         | <b>0</b>        | <b>178</b>                        |
| <b>Titres d'investissement</b>   |                             |                    |                   |                   |                         |                             |                             |                        |                  |                 |                                   |
| Obligations B.C.T.               | 20 964                      | -                  | -                 | 6                 | -                       | 20 970                      | -                           | -                      | -                | -               | 20 970                            |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>20 964</b>               | <b>0</b>           | <b>0</b>          | <b>6</b>          | <b>0</b>                | <b>20 970</b>               | <b>0</b>                    | <b>0</b>               | <b>0</b>         | <b>0</b>        | <b>20 970</b>                     |

## NOTE 4

### Participation et autres titres détenus à long terme

En milliers d'Euros

| Valeurs                           | Valeur comptable 31/12/2017 | Titres acquis 2018 | Titres cédés 2018 | Autres mouvements | Valeur comptable 31/12/2018 | Provision pour dépréciation | Dotation en 2018 | Reprise en 2018 | Valeur nette comptable 31/12/2018 |
|-----------------------------------|-----------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|-----------------------------------|
| <b>Titres de participation</b>    |                             |                    |                   |                   |                             |                             |                  |                 |                                   |
| New ARCAPITA class A              | -                           | -                  | -                 | -                 | -                           | -                           | -                | -               | -                                 |
| BPI FRANCE<br>(ex OSEO GARANTIE)  | -                           | -                  | -                 | -                 | -                           | -                           | -                | -               | -                                 |
| SYSTEME SWIFT                     | 1                           | -                  | -                 | -                 | 1                           | -                           | -                | -               | 1                                 |
| SCI «ESSAFA»                      | 4                           | -                  | -                 | -                 | 4                           | -                           | -                | -               | 4                                 |
| <b>Autres titres détenus à LT</b> |                             |                    |                   |                   |                             |                             |                  |                 |                                   |
| Fonds garantie certif d'Ass.      | 64                          | -                  | -                 | 10                | 54                          | -                           | -                | -               | 54                                |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>69</b>                   | <b>0</b>           | <b>0</b>          | <b>10</b>         | <b>59</b>                   | <b>0</b>                    | <b>0</b>         | <b>0</b>        | <b>59</b>                         |

## NOTE 5

### Immobilisations

En milliers d'Euros

| Libellés                             | Valeur brute<br>31/12/2017 | Acquisitions | Rebut       | Autres<br>mouvements | Valeur brute<br>31/12/2018 |
|--------------------------------------|----------------------------|--------------|-------------|----------------------|----------------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b> |                            |              |             |                      |                            |
| Frais d'établissement                | 864                        | 406          | (0)         | (0)                  | 1 270                      |
| Fonds de commerce                    | 62                         | 0            | (0)         | (0)                  | 62                         |
| Droits aux baux                      | 317                        | 0            | (0)         | (0)                  | 317                        |
| Logiciels                            | 4 851                      | 179          | -35         | 581                  | 5 577                      |
| Immobilisations en cours             | 208                        | 231          | (0)         | -133                 | 307                        |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                    | <b>6 302</b>               | <b>816</b>   | <b>-35</b>  | <b>449</b>           | <b>7 532</b>               |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   |                            |              |             |                      |                            |
| Terrains et Construction             | 3 621                      | 0            | (0)         | -14                  | 3 607                      |
| Autres Immobilisations               | 4 795                      | 232          | -924        | -578                 | 3 524                      |
| Immobilisations en cours             | 108                        | 329          | (0)         | -274                 | 163                        |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                    | <b>8 524</b>               | <b>560</b>   | <b>-924</b> | <b>-866</b>          | <b>7 293</b>               |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>14 826</b>              | <b>1 377</b> | <b>-959</b> | <b>-418</b>          | <b>14 826</b>              |

| Libellés                             | Amortissement<br>31/12/2017 | Dotation aux<br>amortissements | Autres<br>mouvements | Amortissement<br>31/12/2018 | Valeur nette<br>31/12/2018 |
|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b> |                             |                                |                      |                             |                            |
| Frais d'établissement                | 648                         | 622                            | 0                    | 1 270                       | 0                          |
| Fonds de commerce                    | 62                          | 0                              | 0                    | 62                          | 0                          |
| Droits aux baux                      | 0                           | 0                              | 0                    | 0                           | 317                        |
| Logiciels                            | 2 622                       | 552                            | 382                  | 3 556                       | 2 021                      |
| Immobilisations en cours             | 0                           | 0                              | 0                    | 0                           | 307                        |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                    | <b>3 332</b>                | <b>1 174</b>                   | <b>382</b>           | <b>4 887</b>                | <b>2 645</b>               |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   |                             |                                |                      |                             |                            |
| Terrains et Construction             | 1 545                       | 45                             | -447                 | 1 143                       | 2 464                      |
| Autres Immobilisations               | 3 765                       | 224                            | -1 325               | 2 663                       | 861                        |
| Immobilisations en cours             | 0                           | 0                              | 0                    | 0                           | 163                        |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                    | <b>5 310</b>                | <b>269</b>                     | <b>-1 772</b>        | <b>3 806</b>                | <b>3 487</b>               |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>8 642</b>                | <b>1 442</b>                   | <b>-1 391</b>        | <b>8 693</b>                | <b>6 132</b>               |

## NOTE 6

### Autres actifs et comptes de régularisation

En milliers d'Euros

| Libellés                                               | 31/12/2018   | 31/12/2017   |
|--------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Autres actifs</b>                                   |              |              |
| Débiteurs divers                                       | 1 753        | 1 889        |
| T.V.A. à récupérer                                     | 0            | 63           |
| Stock Imp./Fournisseurs                                | 0            | 0            |
| Autres emplois divers                                  | 0            | 0            |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                      | <b>1 753</b> | <b>1 951</b> |
| <b>Comptes de régularisation</b>                       |              |              |
| Charges payées d'avance                                | 126          | 179          |
| Valeurs à l'encaissement                               | 0            | 33           |
| Autres comptes de régul.<br>(dont Charges à répartir ) | 1 532        | 1 107        |
|                                                        | -            | (78,8)       |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                      | <b>1 659</b> | <b>1 319</b> |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>3 412</b> | <b>3 270</b> |

## NOTE 7

### Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'Euros

| Libellés                                    | 31/12/2018    | 31/12/2017    |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Dettes à vue</b>                         |               |               |
| Etablissements de Crédit Associés           | 2 470         | 407           |
| Autres Etablissements de Crédit             | 2 831         | 1 736         |
| Dettes rattachées                           | 0             | 0             |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                           | <b>5 300</b>  | <b>2 143</b>  |
| <b>Dettes à terme</b>                       |               |               |
| Etablissements de Crédit Associés           | 52 202        | 63 153        |
| Autres Etablissements de Crédit             | 16 000        | 16 000        |
| Dettes rattachées - Provisions sur intérêts | 124           | 133           |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                           | <b>68 326</b> | <b>79 287</b> |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>73 627</b> | <b>81 429</b> |

## NOTE 8

### Dettes envers la clientèle

En milliers d'Euros

| Libellés                                  | 31/12/2018    | 31/12/2017     |
|-------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Comptes d'épargne à régime spécial</b> |               |                |
| A vue                                     | 19 123        | 18 978         |
| A terme                                   | 0             | 0              |
| Dettes rattachées                         | 0             | 1              |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                         | <b>19 123</b> | <b>18 979</b>  |
| <b>Autres dettes</b>                      |               |                |
| A vue                                     | 50 857        | 73 040         |
| A terme                                   | 16 658        | 15 994         |
| Dettes rattachées                         | 84            | 51             |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                         | <b>67 600</b> | <b>89 085</b>  |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>86 722</b> | <b>108 064</b> |

## NOTE 9

### Autres passifs et comptes de régularisation

En milliers d'Euros

| Libellés                                          | 31/12/2018   | 31/12/2017   |
|---------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Autres passifs</b>                             |              |              |
| Etat/Charges patronales à payer                   | 1 250        | 846          |
| Etat/Impôts à payer                               | 36           | 20           |
| Créditeurs divers                                 | 2 543        | 2 188        |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                 | <b>3 829</b> | <b>3 054</b> |
| <b>Comptes de Régularisation</b>                  |              |              |
| Charges de gestion à payer (hors intérêts courus) | 0            | 325          |
| Produits perçus d'avance                          | 25           | 136          |
| Autres comptes de régularisation                  | 221          | 751          |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                 | <b>246</b>   | <b>1 212</b> |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>4 075</b> | <b>4 266</b> |

## NOTE 10

### Provisions pour risques et charges

En milliers d'Euros

| Libellés         | 31/12/2017 | Dotations  | Reprises<br>utilisées | Reprises<br>non utilisées | Autres<br>mouvements | 31/12/2018 |
|------------------|------------|------------|-----------------------|---------------------------|----------------------|------------|
| PRC « France »   | 444        | 453        | -272                  |                           | -28                  | 598        |
| PRC « Etranger » | 26         | 108        | 0                     |                           | -10                  | 125        |
| <b>TOTAL</b>     | <b>470</b> | <b>561</b> | <b>-272</b>           | <b>(0)</b>                | <b>-37</b>           | <b>722</b> |

## NOTE 11

### Capital souscrit

En milliers d'Euros

| Actionnaires                 | 31 décembre 2018 |            | 31 décembre 2017 |            |
|------------------------------|------------------|------------|------------------|------------|
|                              | Montant capital  | %          | Montant capital  | %          |
| Banque Centrale de Tunisie   | 1 853            | 4,511      | 1 853            | 5,294      |
| Etat Tunisien                | 7 041            | 17,143     | 6 000            | 17,143     |
| Société Tunisienne de Banque | 18 452           | 44,928     | 15 451           | 44,145     |
| Banque de l'Habitat          | 13 722           | 33,412     | 11 694           | 33,411     |
| STB Invest                   | 1                | 0,002      | 1                | 0,002      |
| SOFIGES                      | 1                | 0,002      | 1                | 0,002      |
| Assurances SALIM             | 1                | 0,002      | 1                | 0,002      |
| Modern Leasing               | 1                | 0,002      | 1                | 0,002      |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>41 070</b>    | <b>100</b> | <b>35 000</b>    | <b>100</b> |

| Actionnaires                 | Nombre de titres |
|------------------------------|------------------|
| Banque Centrale de Tunisie   | 121 571          |
| Etat Tunisien                | 461 980          |
| Société Tunisienne de Banque | 1 210 754        |
| Banque de l'Habitat          | 900 411          |
| STB Invest                   | 46               |
| SOFIGES                      | 46               |
| Assurances SALIM             | 46               |
| Modern Leasing               | 46               |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>2 694 900</b> |

Les titres sont tous de même valeur nominale soit 15,24 € conférant tous les mêmes droits à leurs détenteurs.

Durant l'exercice, la société a procédé à une augmentation de capital de 6.070.092 € par émission, au nominal, de 398.900 actions nouvelles.

## NOTE 12, 13 & 14

### Réserves

En milliers d'Euros

| Libellés           | 31/12/2018   | 31/12/2017   |
|--------------------|--------------|--------------|
| Réserve légale     | 801          | 801          |
| Autres réserves    | 481          | 49           |
| Réserves Spéciales | 6 662        | 6 662        |
| <b>TOTAL</b>       | <b>7 944</b> | <b>7 511</b> |

### Engagements donnés

En milliers d'Euros

| Libellés                                             | 31/12/2018   | 31/12/2017    |
|------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| <b>Engagement de financement en faveur clientèle</b> |              |               |
| Acceptation à payer                                  | 0            | 185           |
| Ouverture crédits financiers                         | 3 073        | 530           |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                    | <b>3 073</b> | <b>715</b>    |
| <b>Engagements de garanties</b>                      |              |               |
| D'ordre d'établissements de crédit                   | 1 070        | 2 356         |
| Associés                                             | 230          | 743           |
| Autres                                               | 840          | 1 613         |
| D'ordre de la clientèle                              | 4 302        | 7 560         |
| Cautions et Avals                                    | 4 302        | 7 560         |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                    | <b>5 372</b> | <b>9 916</b>  |
| <b>Opérations en devises</b>                         | <b>0</b>     | <b>0</b>      |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>8 445</b> | <b>10 631</b> |

### Engagements reçus

En milliers d'Euros

| Libellés                                                     | 31/12/2018    | 31/12/2017     |
|--------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Engagements de financement</b>                            |               |                |
| Accord refinancement des établissements de crédits           |               |                |
| Associés                                                     | 30 133        | 30 133         |
| Autres                                                       | 11 586        | 11 586         |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>41 719</b> | <b>41 719</b>  |
| <b>Engagements de garanties</b>                              |               |                |
| Contre garanties sur crédits distribués :                    | 0             | 0              |
| * Cautions banques associées                                 | 0             | 0              |
| * Autres                                                     | 0             | 0              |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 44 002        | 61 224         |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                            | <b>44 002</b> | <b>61 224</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>85 721</b> | <b>102 943</b> |

## NOTE 15

### Produits et charges d'intérêts sur opérations

En milliers d'Euros

| Libellés                                                              | 31/12/2018     | 31/12/2017     |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Intérêts et produits assimilés</b>                                 |                |                |
| Avec les établissements de crédit                                     | 1 452          | 1 235          |
| Opérations avec les Banques Centrales et les Etablissements de Crédit | 1 452          | 1 235          |
| <b>Avec la clientèle</b>                                              | <b>4 835</b>   | <b>4 029</b>   |
| Créances Commerciales                                                 | 144            | 115            |
| Autres concours à la clientèle                                        | 3 816          | 3 286          |
| Comptes ordinaires débiteurs                                          | 875            | 628            |
| <b>TOTAL</b>                                                          | <b>6 286</b>   | <b>5 263</b>   |
| <b>Intérêts et charges assimilés</b>                                  |                |                |
| Avec les établissements de crédit                                     | (1 258)        | (1 315)        |
| Opérations avec les Banques Centrales et les Etablissements de Crédit | (1 258)        | (1 315)        |
| <b>Avec la clientèle</b>                                              | <b>(1 065)</b> | <b>(310)</b>   |
| Comptes Epargne                                                       | (187)          | (178)          |
| Bons de Caisse                                                        |                |                |
| Autres dettes envers la clientèle                                     | (878)          | (132)          |
| <b>TOTAL</b>                                                          | <b>(2 322)</b> | <b>(1 625)</b> |
| <b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>                        | <b>123</b>     | <b>151</b>     |
| Charges refacturées                                                   | 27             | 39             |
| Produits divers d'exploitation bancaire                               | 0              |                |
| Plus-values de cession sur immos incorp et corp                       | 0              | 0              |
| Revenus des immeubles liés à l'exploitation                           | 0              | 0              |
| Produits des activités non bancaires                                  | 32             | 60             |
| Transfert de charges d'exploitation non bancaires                     | 64             | 51             |
| <b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>                         | <b>(411)</b>   | <b>(209)</b>   |
| Redevances pour licences                                              | (411)          | (209)          |

## NOTE 16

### Produits nets des commissions

En milliers d'Euros

| Libellés                                     | 31/12/2018   | 31/12/2017   |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Commissions (Produits)</b>                |              |              |
| Opérations avec les Etablissements de Crédit | 0            | 0            |
| Opérations avec la clientèle                 | 1 409        | 1 159        |
| Prestations de services et autres            | 1 095        | 917          |
| <b>SOUS-TOTAL PRODUITS</b>                   | <b>2 504</b> | <b>2 077</b> |
| <b>Commissions (Charges) :</b>               |              |              |
| Opérations avec les Etablissements de Crédit | (42)         | (117)        |
| Opérations avec la clientèle                 | (0)          | (0)          |
| Autres                                       | (705)        | (547)        |
| <b>SOUS-TOTAL CHARGES</b>                    | <b>(747)</b> | <b>(663)</b> |

## NOTE 17

### Revenus des titres à revenu fixe

En milliers d'Euros

| Libellés                       | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--------------------------------|------------|------------|
| <b>Titres d'investissement</b> | <b>950</b> | <b>969</b> |
| Obligations B.C.T.             | 950        | 969        |
| <b>Titres de participation</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| New ARCAPITA Class A           | 0          | 0          |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>950</b> | <b>969</b> |

Ces revenus sont intégrés dans la ligne intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit figurant en note n°15.

## NOTE 18

### Charges générales d'exploitation

En milliers d'Euros

| Libellés                                       | 31/12/2018     | 31/12/2017     |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Frais du personnel</b>                      | <b>(4 770)</b> | <b>(5 123)</b> |
| Rémunérations du Personnel                     | (3 180)        | (3 179)        |
| Charges sociales et fiscales sur rémunérations | (1 589)        | (1 944)        |
| Participations Salariés                        |                | (0)            |
| <b>Autres frais administratifs</b>             | <b>(4 215)</b> | <b>(3 473)</b> |
| Autres services extérieurs                     | (3 734)        | (3 303)        |
| Transports et Déplacements                     | (103)          | (78)           |
| Frais divers de gestion                        | (0)            | (0)            |
| Impôts et taxes                                | (378)          | (92)           |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>(8 985)</b> | <b>(8 597)</b> |

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

**EFFECTIFS** : L'effectif de la banque s'élève au 31/12/2018 à 63 personnes contre 65 à fin 2017 :

- Sur les 63 salariés 44 cadres et 19 techniciens,
- Les femmes représentent 60% de l'effectif,
- 32% de des effectifs ont moins de 40 ans,
- 14 embauches (Audit, conformité, activité commerciale, comptabilité, Risque),
- 16 sorties (Analyste PPE, contrôle permanent, Risque, comptabilité, conformité).

**RENUMERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : Aucune avance ou crédit n'a été accordé aux administrateurs en 2018 ou n'est en cours.

Le montant des rémunérations versé aux administrateurs de la Tunisian Foreign Bank est de 178,8 k€ au 31/12/2018 (dont 59,3 k€ de jetons de présences 54,6 k€ de frais de voyages et 64,9 k€ de frais de mission).

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** : Le montant des honoraires pour l'audit des comptes au 30/06/2018 (revue limitée) et au 31/12/2018 est de 452 k€ dont 101 k€ au titre des honoraires de commissariat aux comptes de Tunis.

## NOTE 19

### Coût du risque (provisions pour créances douteuses à fin décembre)

En milliers d'Euros

| Libellés                           | 31/12/2018     |              |                | 31/12/2017     |              |                |
|------------------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
|                                    | Dotations      | Reprises     | Net            | Dotations      | Reprises     | Net            |
| Provision Pour Risques et Charges  | (561)          | 272          | (289)          | (6)            | 0            | (6)            |
| Provision pour Créances Douteuses  | (3 472)        | 965          | (2 507)        | (5 281)        | 2 801        | (2 480)        |
| Provisions sur portefeuille titres | (0)            | 31           | 31             |                |              |                |
| Récupération sur créances Amorties |                |              |                |                | 1            | 1              |
| Créances Irrécupérables            | (193)          |              | (193)          | (13)           | 0            | (13)           |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>(4 226)</b> | <b>1 268</b> | <b>(2 958)</b> | <b>(5 301)</b> | <b>2 802</b> | <b>(2 499)</b> |

## NOTE 20

### Résultat exceptionnel

En milliers d'Euros

| Libellés                | 31/12/2018 | 31/12/2017     |
|-------------------------|------------|----------------|
| Produits exceptionnels  | 202        | 1 449          |
| Charges exceptionnelles | (67)       | (2 744)        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>135</b> | <b>(1 295)</b> |

# NOS AGENCES

## EN FRANCE

### AGENCE DU SIÈGE

19, rue des Pyramides  
75001 Paris

Tél. : 01 53 45 30 30  
Fax : 01 53 45 30 76

*agencedusiege@ffbank.fr*

### AGENCE PARIS RÉPUBLIQUE

31, avenue de la République  
75011 Paris

Tél. : 01 82 73 14 60

*agencederepublique@ffbank.fr*

### AGENCE PARIS BELLEVILLE

26-28, boulevard de Belleville  
75020 Paris

Tél. : 01 43 66 60 81  
Fax : 01 43 66 13 84

### AGENCE DE MARSEILLE

20, BD d'Athènes  
13001 Marseille

Tél. : 04 91 50 71 21  
Fax : 04 91 95 63 63

*agencedemarseille@ffbank.fr*

## EN TUNISIE

### AGENCE DE TUNIS

Angle avenue MohamedV - rue 8006  
Montplaisir - 1002 Tunis Belvédère

Tél. : +216 71 950 100  
Fax : +216 71 950 016

*agencedetunis@ffbank.fr*



[www.ffbank.fr](http://www.ffbank.fr)

19 rue des Pyramides • 75001 Paris • Tél. +33 (0)1 53 45 30 30 • Fax +33 (0)1 42 60 90 13  
Société Anonyme au capital de 41 070 276 € • R.C. Paris B 309 122 125